

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR24.04PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour
l'inspection des ouvrages d'art, ainsi qu'une demande de crédit
d'investissement de CHF 510'000.- pour la réalisation de petits travaux de
sécurisation/entretien et pour la réfection des joints du pont des Cygnes**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 22 février 2024.

Elle était composée de Mesdames Anne GILLARDIN GRAF, Anne-Louise GILLIÉRON et Messieurs Jean-François CAND, Nicolas DURUSSEL, Jean-Claude DYENS, Martin LOOS, Joël WAEGER et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mesdames Brenda TUOSTO, Municipale, Elene ROSSELET, Resp. administrative et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service et Vincent NICOLET, Resp. du Bureau technique. Nous les remercions pour la présentation ainsi que pour leurs réponses complètes aux questions posées par les commissaires.

Ce préavis s'inscrit dans la continuité des expertises et travaux de réfections réalisés depuis le début du siècle. De manière générale, la structure porteuse est construite pour une durée de vie de 100 ans, mais les équipements tels que les enrobés, les barrières ou les joints nécessitent des rénovations plus régulières. Depuis les années 2000, une douzaine d'ouvrages ont été remplacés ou renforcés. Plus récemment, des expertises visuelles ont été réalisées sur tous les ouvrages de la commune, ayant permis d'établir un premier bilan de l'état de ces infrastructures. Les trois parties de ce préavis découlent de celui-ci.

Tel que mentionné dans le préavis, la première partie vise à financer des études approfondies par des bureaux d'ingénieurs, afin de déterminer les méthodes de réfection nécessaires ainsi qu'une estimation budgétaire des travaux. Ces inspections suivront les normes établies par la norme SIA469 et s'étaleront sur une campagne de trois ans. Les montants nécessaires pour ces réfections feront ensuite l'objet de nouveaux préavis. Dans la deuxième partie il s'agit d'un crédit de réalisation permettant de mettre aux normes les équipements de certains des ouvrages. Il s'agit principalement de traitement de corrosion, de joints, de grillages etc. Enfin, la troisième partie du préavis concerne des travaux de réfection plus conséquents sur le pont des Cygnes, où des décalages importants ont été constatés tant sur le trottoir que sur la route. Ces travaux impliqueront le remplacement de 40 mètres de joints par des joints mécaniques faits sur mesure, justifiant ainsi le montant demandé. Pour gérer le trafic durant ces travaux, ceux-ci seront réalisés par demi-chaussées. Ainsi, la circulation restera possible durant toute la durée des travaux.

Lors des discussions, la commission soulève la possibilité de profiter de ces travaux pour abaisser les trottoirs du passage piéton côté Marive du pont. En effet, un seuil conséquent rend ce passage délicat voire totalement infranchissable pour une partie de la population.

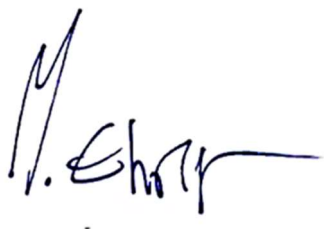
Par ailleurs, une demande dans le sens d'un abaissement avait déjà été formulée au sein du conseil communal il y a plus de 25 ans. La commission déplore le fait qu'aucune amélioration n'ait été aménagée depuis. En réponse à cette préoccupation, la délégation municipale évoque des contraintes techniques importantes. Aucune solution technique idéale n'aurait été trouvée jusqu'à présent. En effet, par exemple, un aménagement tel que réalisé récemment sur le pont de Gleyres y serait impossible en raison des normes liées aux transports publics.

Conclusions :

La commission dans son ensemble souligne l'importance de ce préavis. Considérant la hauteur de trottoir du passage piéton côté Marive, qui représente un obstacle conséquent, dont l'abaissement fut déjà demandé dans ce conseil il y a plus de 25 ans, la commission recommande vivement de saisir l'opportunité des travaux en cours pour réaliser cet aménagement. Ainsi, elle émet le vœu que la Municipalité recherche activement et mette en place un aménagement permettant de faciliter ce passage.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 13.03.2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ehrbar', with a stylized flourish extending to the right.

Maude Ehrbar